

IDOUX Carmen  
16 Rue Nozaut  
67600 SELESTAT  
FRANCE

7. 11. 92



Nousieur le Président,

Je vous écris au sujet de Nousieur Alfonso Chanfreau Oyarce, étudiant en philosophie et dirigeant du MIR, emmené de son domicile le 30 juillet 1974 par des membres de l'ancienne police de sécurité, la DINA, et qui a disparu depuis.

Avec Amnesty International, je demande que la cour suprême du Chili se décide à laisser le dossier de M. Alfonso Chanfreau Oyarce entre les mains d'un tribunal civil (les tribunaux militaires se montrant incapables de mener leurs enquêtes à bien et donc de faire comparaître les coupables en justice).

J'exprime par ailleurs ma préoccupation au sujet de l'impunité dont ont joui les responsables de violations des droits de l'homme sous l'ancien gouvernement militaire et je demande que les responsables de tels actes soient traduits en justice.

Enfin, je demande que la loi d'amnistie de 1978 (décret de loi 2191) soit annulée.

Veuillez agréer, Nousieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Stemp